

Septembre 2024

CEFEF TS 002

Résistance aux UV du FEF

Lorsqu'elle est exposée aux intempéries et/ou aux rayons UV, une surface de FEF non protégée peut devenir cassante. Les mousses élastomères doivent donc être protégées par un revêtement ou un habillage conformément aux recommandations du fabricant et, le cas échéant, dans le délai recommandé après l'installation. Certaines formulations, comme de nombreuses mousses à base d'EPDM, (mais pas toutes), présentent une résistance élevée aux rayons UV, ce qui permet de les utiliser à l'extérieur sans protection contre les intempéries. Une protection contre les dommages mécaniques peut toutefois s'avérer nécessaire.

La fragilisation peut également se produire à l'intérieur lorsqu'elles sont exposées à une lumière artificielle contenant des rayons UV. La décision quant à la nécessité ou non d'une protection contre les UV doit être prise en accord avec le prescripteur désigné. Les performances des produits FEF face aux UV et aux intempéries doivent être évaluées conformément à la norme EN ISO 4892-2.

Les tests selon cette norme incluent la définition de conditions d'essai en termes de :

- Irradiance en W/m^2
- la température
- Cycle de pulvérisation (pourcentage de sec et d'humide)
- Dose d'irradiance
- l'humidité relative
- Durée d'exposition

CEFEF

Comité technique